

Baisse du taux d'octroi DES BOURSES D'ÉTUDE

► Le taux d'octroi des bourses d'étude dans l'enseignement supérieur a baissé, en cinq ans, de 8 %

► *“Le nombre de demandes pour une allocation d'étude à forte-ment augmenté ces dernières années, et en chiffres absolus, le nombre de bourses octroyées a également augmenté. Mais ce qu'on voit depuis quelques années, c'est que le taux d'octroi est en baisse depuis 2012-2013. Il était de 75,8 % cette année, contre 69,80 % en 2013-2014, puis 67,45 % en 2014-2015. Pourtant aucune législation et aucun nouveau critère d'attribution n'ont eu lieu. C'est une question qu'on avait évoquée en juillet, sans recevoir de réponse de la part du ministre”* (NdlR : de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, PS), explique Maxime Mori, le président de la Fédération des étudiants francophones (Fef).

En 2001-2002, 33.647 demandes pour une allocation d'étude dans l'enseignement supérieur ont été enregistrées, débouchant sur 22.604 réponses positives. Le chiffre est passé à 36.331 en 2002-2003, 37.106 en 2006-2007, 42.698 en 2008-2009, 47.251 en 2012-2013 et finalement 53.000 en 2016-2017. Des chiffres en hausse continue qui s'expliquent d'une part par la hausse de la population scolaire, et d'autre part, par la précarisation croissante de ce même public.

Alors que le nombre d'étudiants en situation de précarité est en hausse, le taux d'octroi enregistre, lui, une diminution. Sollicité vendredi, le cabinet Marcourt n'a pas souhaité faire de commentaires.

Dans *La Libre*, en juillet dernier, le porte-parole du ministre affirmait en tout cas que les chiffres en baisse pourraient s'expliquer par un nombre plus élevé d'étudiants ayant fait une demande sans connaître réellement les conditions d'octroi.

De manière générale, ces dernières années ont été synonymes d'incertitude pour la majorité des étudiants candidats à une bourse. Le décret qui fixe les

critères d'octroi a en effet souvent été remanié depuis sa création en 1983. Dernière modification en date : celle de fin août qui visait justement à adapter partiellement la réforme de 2016.

EN JUIN DERNIER, de nombreux étudiants passant leurs examens ne savaient ainsi pas encore s'ils avaient pu bénéficier d'une allocation, tandis que, début août, les associations étudiantes déploraient l'incertitude concernant les critères de cette rentrée scolaire.

De son côté, en juin dernier, le cabinet Marcourt avait rappelé que les budgets étaient en hausse continue. *“Le ministre souhaite travailler en enveloppe ouverte pour pouvoir répondre à toutes les demandes sociales”*, assurait son porte-parole.

J. Th.